

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2018-17

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet de loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (articles 22 et 27) ;

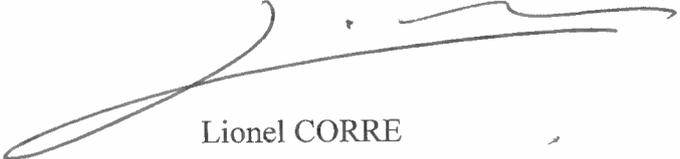
En ayant délibéré lors de sa séance du 22 mars 2018,

Émet un avis favorable sur le projet de loi susvisé.

Fait le 22 mars 2018.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Lionel CORRE